

RENSEIGNEMENTS POUR L'INSCRIPTION - LOISIRS JEUNES

IMPORTANT

Saison 2021-2022

Toutes nos activités sont encadrées par des professionnels diplômés d'Etat

1- TARIF :

+ COTISATION 1 (1 séance) 210€

Ce montant comprend :

- la cotisation au club
- l'assurance de base **Obligatoire**
- la licence

FACILITES DE PAIEMENT

Vous pouvez régler votre cotisation en 2, 3 ou 4 fois. Pour cela, vous nous remettez 2, 3 ou 4 chèques datés du jour de l'inscription. Le premier chèque sera encaissé dès réception, le 2^{ème} trente jours après le premier, le 3^{ème} trente jours après le deuxième et le 4^{ème} trente jours après le 3^{ème}.

2- REDUCTION : Il est accordé une réduction de **15€** pour l'inscription de chaque personne supplémentaire de la même famille (père, mère, frère et sœur)

3- COUVERTURE EN ASSURANCE :

La Fédération Française de Gymnastique a décidé de dématérialiser la notice d'information assurance. Le processus est désormais le suivant :

1. *Lors de son inscription ou de sa réinscription au club, le licencié communique son adresse mail (pour les mineurs, celui du responsable légal).*
2. *Le licencié reçoit un mail de la Fédération lui indiquant que sa licence est validée. La notice d'information assurance est jointe à ce mail. S'il ne souhaite pas souscrire de garanties optionnelles, la procédure s'arrête là. En effet, l'envoi de la notice par la Fédération remplace la procédure actuelle de signature du bulletin n°2, remis au club et conservé par ce dernier.*
3. *Le licencié qui souhaite souscrire des options supplémentaires doit imprimer le bulletin correspondant aux options qu'il souhaite souscrire (option 1 ou 2 atteinte corporelle, indemnités journalières, garantie accident de la vie) et l'envoyer, avec son règlement, au Cabinet d'assurance Gomis-Garrigues.*
4. *En revanche, si le licencié ne souhaite pas communiquer son adresse mail ou préfère disposer d'une notice en version papier, le club lui imprime la notice. Le licencié devra alors, comme la procédure existante à ce jour, compléter le bulletin n°2 et le remettre à son club (à charge pour ce dernier de le conserver pendant 10 ans).*

4- DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT LORS DE L'INSCRIPTION (voir dates ci-dessus):

- le questionnaire de santé
- le montant de la cotisation
- Photo d'identité (facultative)
- **Tout dossier incomplet ne sera pas accepté le jour de l'inscription**

6 - A.G. : L'assemblée générale du club a lieu au SPORTENUM le 17 décembre 2021 à 18h30 sous réserve des conditions sanitaires

ECONOMISEZ 20€ sur le montant de la cotisation en rapportant le dossier complet aux créneaux suivants :

- Mardi 28/09 de 16h30 à 19h
- Mercredi 29/09 de 9h à 12h
- Samedi 02/10 de 9h à 12h

Port du masque obligatoire